

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

L'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) a pour objet de promouvoir le développement économique de la région lyonnaise, de façon à accroître son rayonnement à l'échelle nationale, européenne et internationale.

L'ADERLY est coprésidée par les quatre présidents des membres fondateurs de l'association : chambre de commerce et d'industrie de Lyon, communauté urbaine de Lyon, Groupement interprofessionnel lyonnais, conseil général du Rhône. Son conseil d'administration comprend, outre les quatre coprésidents, douze membres dont trois sont désignés par le conseil de la communauté urbaine de Lyon ;

**B - Propose** de désigner les trois représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'ADERLY ;

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat de scrutin ;

**délibère**

**Désigne** messieurs Gérard Collomb, Michel Forien et Jacques Moulinier en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'ADERLY.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,